



# Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

Siège social : 139, rue des Poissonniers 75018 PARIS

Internet : [www.fpip-police.com](http://www.fpip-police.com)

## **SYNDICAT INDEPENDANT DE LA POLICE MUNICIPALE**

Siège administratif : 139, rue des Poissonniers – 75018 PARIS • Tél. 01.44.92.78.50 • Fax : 01.44.92.78.59 • Email : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)

Philippe STEENS  
Secrétaire Général SIPM-FPIP

Paris le 08/03/2006

A

Monsieur le Maire de Chalon en Champagne

**Objet** : Annonce de recrutement de gardiens de police

Monsieur le Maire,

Sur le site du Centre de gestion nous pouvons lire que vous recherchez des gardiens de police avec ce profil :

**« Profil Recherché : Bac ou équivalent / sécurité, logistique »**

Permettez-nous d'être assez surpris par cette annonce. Nous pensons que le profil désiré est en fait un souhait de votre part de recruter des fonctionnaires ayant un certain niveau et, vue ainsi, votre intention est fort louable.

Cependant vous n'ignorez pas que les gardiens de police municipale sont recrutés sur concours.

A ce titre ce sont les meilleurs candidats qui sont reçus. Certains titulaires du BAC échouent, d'autres qui n'en sont pas titulaires le réussissent parfois brillamment.

De même nous connaissons certains policiers municipaux qui ont un niveau universitaire bien supérieur, d'autres sont de parfaits autodidactes qui à force de travail personnel ont même passé les concours internes de la FPT afin d'obtenir des grades élevés...

Il ne nous semble pas pertinent de sélectionner vos candidats sur ce critère... Outre que l'on peut légitimement se poser la question de la réelle valeur du BAC à notre époque (et du niveau des reçus qui pour beaucoup ne réussiraient pas le vieux certificat d'étude), il nous semble que vous vous privez ainsi de candidatures intéressantes.

Sur le strict plan du droit vous allez au-delà de ce qui est prévu par le statut des agents de police municipale. Pourquoi s'arrêter au BAC et ne pas sélectionner vos agents sur BAC +2, BAC plus 3 Etc. ?

Le SIPM-FPIP a parfaitement conscience qu'à une certaine époque le recrutement des agents de police municipale laissait à désirer, certains fonctionnaires avant 1994 ayant intégré la fonction sans compétences particulières (ce qui n'est pas vrai pour tous). Il est vrai qu'un maire doit avoir auprès de lui des collaborateurs de bon niveau.

Mais il vous appartient de sélectionner vos candidats lors des entretiens préalables... Il ne nous semble pas insurmontable de juger de la culture générale ou des capacités des agents lors de ces entretiens.

Libre à vous alors de prendre ceux qui correspondront au mieux à vos souhaits.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre très respectueuse considération.